



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/POL/1

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 24 septembre 2014

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Domaine de première importance: Création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive

Objet du document

Le présent document énonce les principaux éléments de la stratégie relative au domaine de première importance «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive» (ACI 1) et rend compte des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Cet ACI vise à soutenir les mandats de l'OIT dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer et appliquer des politiques contribuant à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et à la lutte contre les inégalités. A ces fins, il est proposé d'adopter une stratégie intégrée reposant notamment sur des activités de recherche sur «ce qui marche» et la mise en place de mécanismes d'intervention, sur des services consultatifs et sur le renforcement des capacités.

Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur cette stratégie et sa mise en œuvre (voir le projet de décision figurant au paragraphe 31).

Objectif stratégique pertinent: Accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents.

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations du Conseil d'administration guideront la mise en œuvre de la stratégie du Bureau concernant le domaine de première importance «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive».

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Prise en compte des orientations fournies par le Conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie et le plan de travail.

Unité auteur: Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT) et Département de la recherche (RESEARCH).

Documents connexes: Résolution et conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi; programme et budget pour 2014-15; GB.322/PFA/1; GB.322/INS/4/1.

I. Contexte et objectif du domaine de première importance «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive»

1. Les données récentes tendent à montrer que la reprise, au lendemain de la crise mondiale, est à la fois fragile et inégale¹. Il y a quelque 200 millions de chômeurs sur la planète, dont près de 40 pour cent de jeunes, hommes ou femmes. Le chômage de longue durée, l'emploi à temps partiel ou temporaire subi et la précarité de l'emploi se sont accrus. La transition de l'école à la vie active est plus lente et incertaine, et de nombreux jeunes restent en marge du marché du travail. Malgré les progrès considérables dans la lutte contre la pauvreté extrême au sein des classes laborieuses, un tiers des travailleurs vivent toujours dans la pauvreté dans le monde, dont la plupart dans l'économie informelle. Les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail perdurent. Les salaires ont souvent progressé plus lentement que la productivité, et les inégalités se creusent dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles.
2. Ces évolutions ont nui à la demande globale et altéré également les conditions de l'investissement, de la création et du développement des entreprises et de la création d'emplois. Il faudrait quelque 600 millions d'emplois supplémentaires dans le monde sur les dix prochaines années pour répondre à la demande des chômeurs actuels et des nouveaux venus sur le marché du travail.
3. En dehors du chômage et des inégalités de revenus, le monde du travail subit des transformations majeures sous l'effet de plusieurs facteurs, dont l'évolution technologique rapide, les nouveaux schémas de la mondialisation, l'évolution démographique, la transition vers l'économie verte, l'épuisement rapide des ressources naturelles, la répartition inéquitable des fruits de la croissance économique et l'inadéquation de plus en plus marquée entre l'offre et la demande de qualifications.
4. Ces évolutions rendent d'autant plus pertinent le domaine de première importance «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive» (ci-après «ACI 1»), qui a pour but précisément de soutenir les mandants de l'OIT dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies en vue de relever les défis mentionnés ci-dessus.
5. L'ACI 1 contribue à la réalisation du mandat de l'OIT quant à la promotion d'un plein emploi productif, librement choisi et décent, domaine d'intervention qui revêt un rang de priorité élevé pour les mandants de l'OIT dans toutes les régions et qui est essentiel à la stabilité sociale et à la prospérité économique. Cet objectif a été réaffirmé lors de la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, qui a eu lieu à la 103^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail, et dans les conclusions correspondantes².

¹ BIT: *Tendances mondiales de l'emploi 2014; Rapport sur le travail dans le monde 2014: Un développement riche en emplois; Rapport mondial sur les salaires 2012/13: Salaires et croissance équitable.*

² BIT: *Compte rendu provisoire*, n° 12(Rev.), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014.

6. Parmi les huit ACI inscrits dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-15, l'ACI 1 est celui qui couvre le plus large éventail de sujets³. Par conséquent, la stratégie proposée doit permettre d'exploiter les travaux en cours et les savoirs existants, mais aussi de recenser les lacunes majeures en matière de connaissances et de présenter, pour y remédier, une marche à suivre systématique reposant à la fois sur la recherche, des services consultatifs, le renforcement des capacités et la coopération technique ainsi que sur la diffusion des connaissances. Cet ACI est placé sous la responsabilité conjointe du Département des politiques de l'emploi et du Département de la recherche et est mis en œuvre par un groupe de travail faisant appel à différents services du Bureau, y compris au sein de la structure extérieure.
7. Le présent document décrit les grands principes et la stratégie qui doivent guider la mise en œuvre de l'ACI et rend compte des progrès accomplis⁴.

II. Orientation et secteurs d'intervention stratégiques de l'ACI 1

8. Les travaux de l'OIT tendent à montrer que la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et l'action pour une répartition équitable des fruits de la croissance économique dépendent dans une très large mesure de la cohérence entre les politiques économiques et celles qui concernent le marché du travail, ainsi que du caractère plus ou moins inclusif de ce dernier⁵. L'une des causes du ralentissement de l'activité économique et de la dégradation des conditions de travail que l'on constate aujourd'hui réside dans le manque de cohérence toujours plus marqué entre les politiques macroéconomiques et les programmes axés sur l'emploi et la justice sociale.
9. L'ACI 1 vise donc à rassembler davantage de connaissances, d'éléments concrets et de données d'expérience sur la façon de remédier à ce manque de cohérence en mettant l'accent sur quatre secteurs d'intervention: 1) les cadres macroéconomiques; 2) les politiques sectorielles et le changement structurel; 3) les institutions du marché du travail; et 4) la cohérence et l'efficacité, au niveau national, d'un dosage des moyens d'action – dont les trois moyens mentionnés ci-dessus – qui doit tenir compte de la situation et des besoins particuliers à chaque pays.
10. La recherche, les services consultatifs et les mécanismes d'intervention, le renforcement des capacités et le dialogue sont les principaux moyens d'action interdépendants propres à l'ACI 1. La recherche est nécessaire tant à l'échelon national qu'au niveau mondial pour déterminer les stratégies «qui marchent» selon les circonstances et le niveau de développement. Cette recherche doit déboucher sur des services consultatifs reposant sur l'analyse des faits et sur des activités de sensibilisation dans des pays donnés ainsi que dans des forums régionaux ou mondiaux sur les politiques à appliquer. Il est essentiel de veiller à ce que les connaissances acquises débouchent sur l'élaboration de mécanismes d'intervention concrets propres à renforcer la capacité des gouvernements, des employeurs et des travailleurs à prendre part au dialogue social sur l'élaboration, la mise en œuvre et le

³ BIT: Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général, Rapport II (Supplément), Conférence internationale du Travail, 102^e session, Genève, 2013; document GB.317/PFA/1.

⁴ Etat d'avancement au 10 septembre 2014.

⁵ BIT: *Etudes sur la croissance et l'équité* (série).

suivi des politiques visant à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive.

11. Compte tenu de l'ampleur du domaine, la stratégie relative à l'ACI 1 doit promouvoir des synergies avec tous les autres ACI au moyen d'une mise en œuvre intégrée et cohérente assurée par les services du siège et les bureaux extérieurs. Ces travaux sont transversaux par nature et nécessitent donc une collaboration et une coordination étroites entre les départements relevant du Portefeuille des politiques, le Département de la recherche et le Département de la statistique, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), ainsi que les bureaux extérieurs concernés et les départements relevant du Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats.

Secteur d'intervention 1: Des cadres macroéconomiques inclusifs et favorables à l'emploi

12. La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive passe nécessairement par des politiques macroéconomiques propices, qui préservent en outre la stabilité macroéconomique. Les travaux dans ce domaine s'articulent autour des deux axes suivants:
 - la constitution d'une base de connaissances du BIT pour l'évaluation du marché du travail et des répercussions des politiques macroéconomiques sur la répartition des revenus;
 - une analyse des politiques et la formulation d'orientations et de conseils sur des cadres macroéconomiques inclusifs et favorables à l'emploi, une attention particulière étant accordée au renforcement des capacités des mandants.

Secteur d'intervention 2: Changement structurel et politiques sectorielles pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

13. Pour créer le cadre nécessaire à des politiques «qui marchent» à l'échelon sectoriel et à un changement structurel fondé sur des activités de recherche novatrices, l'élaboration de mécanismes d'intervention et le renforcement des capacités, il conviendra de viser notamment les objectifs suivants:
 - le renforcement de la base de connaissances du BIT sur les dispositifs «qui marchent» pour induire un changement structurel de caractère inclusif et favorable à l'emploi (par le biais de politiques axées sur le commerce, l'industrie, l'investissement, l'environnement, le développement des compétences et l'entreprise);
 - une meilleure compréhension des dynamiques sectorielles et intersectorielles pour la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, qui repose sur une analyse approfondie de secteurs donnés et des pratiques exemplaires en ce qui concerne la relation entre emploi et productivité et sur le recensement des compétences nécessaires pour promouvoir le changement structurel;

- des outils permettant d'évaluer l'effet sur l'emploi des stratégies sectorielles, notamment dans le domaine des infrastructures, et de rassembler des données nouvelles sur l'impact environnemental des technologies à haute intensité de main-d'œuvre.

Secteur d'intervention 3: Des institutions du marché du travail propices à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive

14. Certains types de «réformes du marché du travail» transforment en profondeur la base juridique et contractuelle des institutions du marché du travail et de la réglementation applicable. Pour mieux comprendre cette évolution et mieux y faire face, ce secteur d'intervention regroupe notamment les activités suivantes:

- évaluation de l'efficacité des institutions qui régissent actuellement le marché du travail, la négociation collective et la politique sociale au moyen de méthodes qualitatives et quantitatives, faisant notamment appel à des analyses transnationales, des données empiriques et des études de cas nationales sur certains pays;
- recensement des trains de mesures mis en œuvre dans des contextes nationaux et à des stades de développement différents, qui associent des mesures relatives aux institutions du marché du travail, à la réglementation applicable et à la protection sociale d'une manière propice à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et qui contribuent en outre au renforcement des capacités des mandants à cet égard.

Secteur d'intervention 4: Perspective axée sur les pays: un dosage de moyens d'action cohérent pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

15. Les succès enregistrés à l'échelon des pays sont le résultat d'un dosage de moyens d'action comprenant des mesures macroéconomiques, sectorielles et relatives au marché du travail qui doivent former un tout cohérent. Le but de ce secteur d'intervention, qui concernera six pays pendant la période biennale (Maroc, Rwanda, Zambie, Cambodge, Népal et Paraguay), est de définir le dosage de moyens d'action le plus propice pour chaque pays, compte tenu de sa situation particulière. Les connaissances accumulées dans les trois secteurs d'intervention mentionnés précédemment seront appliquées systématiquement au moyen de plusieurs méthodes diagnostiques et trains de mesure déjà éprouvés ou nouveaux. Les travaux s'articulent autour des activités suivantes:

- des projets de recherche et des services consultatifs visant des pays particuliers, le partage des connaissances sur les meilleures pratiques en matière de trains de mesures et l'élaboration, en coopération avec les mandants et d'autres partenaires intéressés, d'un diagnostic intégré du marché du travail;
- la validation des activités de recherche, des outils et des trains de mesures à l'échelon national et régional;
- l'exploitation des activités de renforcement des capacités, des outils et des sources d'information pour promouvoir et renforcer un dialogue éclairé sur les mesures à prendre et pour aider les pays à mettre ces politiques en œuvre.

III. Stratégie de mise en œuvre, progrès accomplis et enseignements tirés

16. La stratégie et l'orientation relatives à l'ACI 1 ont été élaborées à la faveur d'un processus de consultation interne au sein du Bureau qui s'est déroulé à partir du second semestre de 2013. Ce processus a été véritablement lancé en décembre 2013 à l'occasion d'un séminaire de partage des connaissances et de planification au cours duquel quelque 50 experts représentant tous les départements et les sept principaux bureaux extérieurs ont défini ensemble des domaines d'action prioritaires et des résultats escomptés, qui ont débouché sur un plan de travail.
17. La mise en œuvre est en cours, et les ressources correspondant à la première tranche des dépenses du Compte supplémentaire du budget ordinaire pour l'ACI 1 (soit 3 307 833 dollars des Etats-Unis au total) ont été allouées (pour 74 pour cent à des pays et régions et pour 26 pour cent au siège), l'accent étant mis sur les pays les moins bien dotés en ressources extrabudgétaires. Outre les deux départements responsables au premier chef de cet ACI, la mise en œuvre met à contribution cinq départements du Portefeuille des politiques ainsi qu'ACTRAV et ACT/EMP, 15 bureaux de pays et tous les bureaux régionaux.
18. Les consultations et le suivi conjoint se poursuivront tout au long de l'étape de mise en œuvre grâce à une communauté de pratique interne au Bureau, l'objectif étant d'évaluer les résultats obtenus et de tirer des enseignements du processus. Sous réserve d'une allocation budgétaire supplémentaire, une évaluation finale sera organisée à la fin de la période biennale. Il convient de garder à l'esprit que, dans les Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2016-17, des éléments importants relevant de l'ACI 1 et de l'ACI 2 («Des emplois et des qualifications pour les jeunes») sont repris sous le résultat 1⁶.

IV. Progrès accomplis dans les quatre secteurs d'intervention de l'ACI 1

19. S'agissant du secteur d'intervention 1 (**Des cadres macroéconomiques inclusifs et favorables à l'emploi**), plusieurs analyses par pays visant à renforcer la recherche orientée vers l'action sur les liens entre cadre macroéconomique et situation de l'emploi ont été menées à bien, et un atelier sur le rôle des banques centrales face aux enjeux du développement et de l'emploi a été organisé les 17 et 18 juillet 2014 à Genève. Cet atelier a permis de mieux comprendre le rôle crucial que les banques centrales peuvent jouer face aux enjeux du développement et de l'emploi. Il a rassemblé plus de 30 experts du BIT et d'ailleurs en matière d'emploi, de macroéconomie et de développement, ainsi que des représentants de haut niveau des banques centrales. Les points de vue exprimés à cette occasion seront pris en compte pour élaborer les activités d'assistance technique futures du BIT visant à la mise en place d'une politique nationale de l'emploi dans les pays en développement. Les conclusions de ces travaux contribueront par ailleurs à l'élaboration d'activités de renforcement des capacités et de mécanismes d'intervention propres à améliorer la cohérence entre des cadres macroéconomiques favorables à l'emploi et des politiques pour l'emploi et permettront également de remédier aux lacunes mises en lumière en matière de recherche.

⁶ Document GB.322/PFA/1.

20. En outre, le nouveau rapport phare de l'OIT à paraître sous le titre *World Employment and Social Outlook* analyse les relations entre fiscalité et dynamique du marché du travail ainsi que les grands enjeux socio-économiques liés au ralentissement de la croissance mondiale.
21. S'agissant du secteur d'intervention 2 (**Changement structurel et politiques sectorielles pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité**), les travaux de recherche sur la productivité et le changement structurel favorable à l'emploi ont progressé à la fois à l'échelon des pays et à l'échelon international. Au niveau national, des documents de réflexion ont été élaborés conjointement par les bureaux de pays établis au Brésil, en Chine, en Indonésie et en Turquie et les départements compétents du Portefeuille des politiques au siège, afin que toutes les études de cas par pays présentent la même structure. Par la suite, des travaux de recherche ont commencé, l'accent étant mis sur les politiques propres à promouvoir la productivité au niveau de l'entreprise et un changement structurel favorable à l'emploi.
22. A l'échelon international, plusieurs études confiées à des experts indépendants traitent de façon approfondie de certains aspects relatifs aux effets de la conjoncture économique et des conditions de travail sur la productivité.
23. Des études évaluant l'effet sur l'emploi des investissements sectoriels ou d'infrastructure et des politiques commerciales ont été lancées dans une dizaine de pays, dont certaines sont achevées et d'autres sont encore en cours. Ces travaux sont étayés par de nouveaux accords de coopération technique et de collaboration avec l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement et des banques de développement, ce qui a permis d'augmenter le nombre des pays participants.
24. En avril 2014, le Bureau a publié une note analytique sur les enjeux et les possibilités nouvelles en ce qui concerne les investissements d'infrastructure dans les pays à faible revenu, ainsi qu'une note de synthèse sur l'action à mener pour remédier à la pénurie de compétences dans ce cadre particulier. Il est important de réfléchir à l'avance aux besoins en matière de qualifications et de prendre en compte le développement des compétences dans les projets d'infrastructure et les politiques correspondantes, afin d'assurer l'achèvement des projets d'investissement et d'exploiter pleinement leur potentiel en matière de création d'emplois en formant la main-d'œuvre locale et en lui permettant ainsi d'acquérir les compétences requises dans les secteurs de l'infrastructure et du bâtiment. Ces deux notes ont été présentées lors de la discussion sur les investissements d'infrastructure dans les pays à faible revenu qui s'est tenue au sein du groupe de travail du G20 sur le développement en mai 2014, à Hobart (Australie). En 2015, d'autres exemples viendront compléter la note de synthèse, que l'on traduira afin d'en assurer la diffusion et l'utilisation dans le cadre de propositions de projets de coopération technique.
25. En ce qui concerne la recherche orientée vers l'action concernant les modèles de croissance axés sur les services et leur impact sur la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, un article ayant trait à la dynamique entre secteur manufacturier et secteur des services dans le développement économique a été rédigé et soumis à une revue scientifique. De même, une analyse des conséquences de la spécialisation verticale à des fins commerciales est en cours, qui portera sur le potentiel en matière de croissance axée sur les services.
26. S'agissant du secteur d'intervention 3 (**Des institutions du marché du travail propices à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive**), des études sont en cours sur les causes des nouvelles formes de travail et les répercussions des initiatives stratégiques et des réformes récentes sur les marchés du travail et la sécurité du revenu. Ces derniers travaux ont été axés sur quatre études de cas par pays (Argentine, Chine, Ghana et Indonésie), qui ont débouché sur l'élaboration de

documents de réflexion. En outre, le rapport *World Employment and Social Outlook* à paraître en 2015, qui a été mentionné précédemment, comprendra une analyse des nouvelles modalités d'emploi et de travail et des conséquences de cette évolution sur le plan des politiques.

27. S'agissant du secteur d'intervention 4 (**Perspective axée sur les pays: un dosage de moyens d'action cohérent pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité**), les bureaux extérieurs et le siège ont établi ensemble des plans de travail détaillés. L'accent est mis sur l'analyse des relations entre moyens d'action et sur le train de mesures le plus efficace pour la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans les six pays visés, compte tenu de leur contexte particulier. Les diagnostics sur les marchés du travail de ces pays ont été complétés par la prise en compte de nouveaux aspects tels que la protection sociale ou les institutions et la réglementation du marché du travail, en fonction des besoins et priorités de chacun des pays en question. L'action visera en outre à encourager un dialogue de grande envergure auquel seront associés les mandants tripartites, les administrations chargées de la politique économique et d'autres parties prenantes. Le processus s'accompagnera d'activités de renforcement des capacités, qui seront adaptées aux besoins des mandants et d'un certain nombre d'autres interlocuteurs et qui viseront notamment à encourager les acteurs locaux à prendre en main le processus d'élaboration d'une politique nationale de l'emploi.

V. Conclusion

28. Au total, 15 pays représentant la totalité des cinq régions de l'OIT participeront aux activités entreprises au titre de l'ACI 1 ou en bénéficieront (voir l'annexe). Cet ACI doit servir les objectifs suivants: améliorer le soutien fourni aux mandants par des mécanismes d'intervention novateurs et à jour; intensifier les activités de recherche et rassembler davantage de données factuelles dans les domaines concernés; renforcer encore les capacités des mandants; et, enfin, intensifier le dialogue. Avec des ressources complémentaires, les enseignements tirés pourraient être étoffés de manière à porter sur un plus grand nombre de pays, compte tenu des multiples demandes d'assistance adressées au BIT à propos de la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive.
29. En outre, cet ACI permettra de mieux comprendre l'impact des politiques économiques, sociales et de l'emploi. Il aidera les mandants à prendre des décisions de politique générale en toute connaissance de cause selon «ce qui marche», en vue d'améliorer la situation sur le marché du travail et de rendre la croissance plus inclusive. Le recours à des méthodes associées aux analyses axées sur l'observation des faits et aux études d'impact, ainsi que la réalisation d'études mondiales ou par pays, joueront un rôle déterminant pour la réalisation de cet objectif.
30. Les consultations menées lors de la phase préparatoire de cet ACI et les enseignements tirés tout au long de la mise en œuvre ont contribué à la formulation de la stratégie associée au résultat 1 dans les Propositions de programme et de budget pour 2016-17. Dans ses conclusions concernant la deuxième question récurrente sur l'emploi adoptées à sa session de 2014, la Conférence réaffirme clairement l'importance de cet ACI et fournit des orientations sur les travaux futurs dans ce domaine ⁷.

⁷ BIT: Résolution et conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, *op. cit.*; et document GB.322/INS/4/1.

Projet de décision

31. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses indications sur la mise en œuvre de la stratégie concernant le domaine de première importance «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive».*

Annexe

Activités par pays menées au titre de l'ACI 1

Secteur d'intervention	Résultat	Pays/région
1. Des cadres macroéconomiques inclusifs et favorables à l'emploi	1.1.2. Etudes de cas concernant l'impact des stratégies macroéconomiques favorables à l'emploi sur le niveau et la qualité de l'emploi dans quatre pays.	Algérie, Colombie, Ghana, Turquie
	1.2.1. Analyses transnationales, études par pays, dialogue et renforcement des capacités sur les éléments d'un cadre macroéconomique favorable à l'emploi.	Indonésie, Rwanda, Turquie
	1.2.2. Analyses par pays ou transnationales sur la budgétisation favorable à l'emploi et élaboration d'un guide sur ce sujet pour l'Afrique.	Zambie
	1.2.3. Outils spécifiques et stratégies de renforcement des capacités sur les politiques pour l'emploi (y compris des cadres de politique macroéconomique) à l'intention des travailleurs et des employeurs.	Afrique, Amérique latine, Asie, Etats arabes, Europe
2. Changement structurel et politiques sectorielles pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	2.1.2. Analyse, à l'échelon de l'entreprise, des effets sur la productivité de la conjoncture économique (échelon macroéconomique) et des conditions de travail (échelon de l'entreprise), y compris quatre études de cas sur les incitations et les freins à l'amélioration des conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises (PME).	Brésil, Chine, Indonésie, Turquie
	2.2.2. Des compétences pour le changement structurel et les politiques sectorielles.	Indonésie, Turquie
	2.2.3. Note de synthèse sur les pratiques inclusives des entreprises dans l'industrie extractive (mines).	Mozambique, Zambie
3. Des institutions du marché du travail propices à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive	3.1.2. Quatre études de cas sur des pays ayant procédé à des réformes institutionnelles efficaces ces dernières années.	Argentine, Chine, Ghana, Indonésie
4. Perspective axée sur les pays: Un dosage de moyens d'action cohérent pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	4.1.1. Analyses par pays associées à l'élaboration de politiques (six pays) en fonction des besoins particuliers à l'échelon national.	Cambodge, Maroc, Népal, Paraguay, Rwanda, Zambie